



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 30 juin 2025 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 20 juin 2025.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires - Titulaires présents ce jour : 34 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 3 - Procurations : 3 – Absents : 7

Heure de début : 18h30 - Heure de fin : 20h45

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 PRESENTS (dont 3 suppléants avec voix délibérative) :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. BEUGNOT, MME CHEVALIER - BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY : MME MOINE – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. FUCHOT - NEUVILLE-LES-CROMARY : M. BRET - OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PERROUSE : M. HENRIOT – QUENOCHÉ : MME FERRAND - RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS-LES-BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : M. DESCHASEAUX - VILLERS-BOUTON : MME DEMANY – VORAY SUR L'OGNON : M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME BARDEY - RIOZ : M. DEVILLERS à MME WANTZ ; MME THIEBAUD à MME STIVALA

7 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

BOULOT : M. CHARBONNIER – BOULT : MME TOUSSAINT-JULIEN – BUTHIERS : M. MAGNIN - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT – LA MALACHERE : M. GIRARD - PENNESIERES : M. BRIOTTET – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

M. GERMAIN Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N2506315D

Objet : Renouvellement du partenariat avec le Département concernant les politiques de l'habitat privé et public pour la période 2025/2030

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2022 actant l'évolution des aides en faveur de la production de logements à loyer social pour les bailleurs sociaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2022 actant la participation au dispositif "MaPrimeRénov",

Considérant la nécessité de renouveler notre partenariat avec le Département sur ces politiques d'habitat au regard des enjeux majeurs qu'elles comportent,

Lors du vote de son budget primitif 2025, le Département a renouvelé sa délégation de compétence concernant les aides à la pierre pour la période 2025/2030.

La Présidente rappelle que les enjeux liés à l'habitat, et plus particulièrement à la rénovation énergétique, demeurent une priorité stratégique pour notre territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler notre partenariat en faveur des politiques de l'habitat privé et public : celui-ci constitue un levier essentiel dans la lutte contre la précarité énergétique et la production de logements sociaux.

Pour mémoire, ces politiques s'inscrivent dans l'axe logement des contrats PACT. Elles sont déclinées comme suit :

-Travaux d'économie d'énergie pour les propriétaires occupants haut-saônois modestes éligibles au dispositif "MaPrimRénov" de l'ANAH, en leur attribuant une prime forfaitaire de 500 € ;

-Bailleurs sociaux pour la production de nouveaux logements locatifs en leur octroyant une subvention (en partenariat avec la commune) de 5000 € maximum (en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre de logements créés sur une période glissante de 5 ans) ;

Au vu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **Poursuivre la collaboration avec le Département dans le cadre des aides à la pierre ("MaPrimeRénov" et logements locatifs avec les bailleurs sociaux) pour la période 2025/2030 ;**
- **Contribuer financièrement aux dispositifs d'aides à la pierre conformément aux engagements exposés ci-dessus ;**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0 - contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

